



Assurance prévoyance épargne active

Par **monopoly**, le **29/06/2017** à **22:03**

Bonjour,

En février 2012 (60 ans), j'ai souscrit une assurance prévoyance épargne active.

En janvier 2017 (65 ans), l'assurance m'envoie un courrier pour m'informer de la résiliation automatique et définitive suite à l'atteinte de mon 65ème anniversaire des garanties et que cette résiliation prend effet le 1er février 2017. A ce courrier, m'a été joint 2 formulaires, dont un que je dois retourner à l'assurance sur lequel je dois mettre les mentions suivantes :

Fait à

Le

Mme

La signature doit être précédée de la mention "lu et approuvé".

Ce formulaire je l'ai rempli et daté du 20 avril 2017, posté le 25 avril 2017.

Nous sommes le 29 juin 2017, je n'ai toujours pas eu en retour le montant de mon Epargne.

Je voulais savoir quel était le délai pour récupérer cet argent.

Dans l'attente de votre réponse, merci.

Par **Visiteur**, le **29/06/2017** à **22:07**

Bonjour,

Impossible de vous répondre sans connaître le genre de document que vous avez signé,

Par **monopoly**, le **29/06/2017** à **22:36**

Bonjour,

En 1986 j'ai ouvert une assurance vie pour une durée de 25 ans.

En janvier 2012 (l'année de mes 60 ans), l'assurance me dit que le nombre d'années cotisées est terminé et me demande si je veux récupérer cet argent ou le placer. J'ai opté pour la 2ème solution.

L'assurance a clos le dossier d'assurance vie et m'a ouvert un contrat gan prévoyance épargne active avec l'argent de l'assurance vie.

Donc, l'assurance à résilier l'épargne active car j'ai atteint le 65ème anniversaire.

Sur le document est écrit en gros titre :

AVENANT A L'ADHESION N° AU CONTRAT GAN PR2VOYANCE EPARGNE ACTIVE.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes sentiments distingués.

Par **monopoly**, le **01/07/2017** à **00:21**

Bonjour,

Donc suite à la signature de l'avenant je voulais connaître le délai de paiement.

Vous en souhaitant bonne réception.

M.P.

Par **monopoly**, le **04/07/2017** à **22:27**

Bonjour,

Je n'ai toujours pas reçu la réponse à ma question concernant le délai pour que l'assurance Groupama me reverse le capital prévoyance épargne active, suite à la clôture de mon dossier suite à mes 65 ans.

Bonne réception

M.P.

Par **Visiteur**, le **04/07/2017** à **23:23**

Bonsoir,

Un avenant est une modification de contrat.

Etes vous certain d'avoir signé une demande de rachat ?

Donc, à l'échéance de 2012, vous êtes reparti sur un nouveau contrat, mais je ne vois pas ce que vient faire votre 65e anniversaire dans cette affaire, car gan prévoyance épargne active est un contrat vie entière, sauf erreur.

A moins qu'il s'agisse du contrat retraite active avec fixation d'une date de sortie en rente ou en capital à une date donnée.

"Lors de la liquidation de sa retraite, l'Adhérent peut renoncer au service d'une rente viagère et demander le paiement de l'épargne constituée sous forme de Capital retraite. Le Capital retraite est égal à l'épargne constituée à la date choisie pour la liquidation de la retraite"

Par **monopoly**, le **04/07/2017** à **23:56**

Bonjour,

C'est l'assurance qui m'a clos l'assurance vie qui a duré 25 ans, puis celle ci m'a ouvert une épargne active en 2012 (suite à ma demande de replacer cet argent) et me l'a fermé car j'ai eu 65 ans en janvier 2017.

Je ne savais pas que la durée était de 5 ans, l'assurance ne m'a rien dit et j'ai été étonné de la résiliation automatique en février 2017.

En avril 2015 j'avais demandé un rachat partiel de 2 000.00 € (j'en avais besoin mon employeur ne me payant pas le complément des IJSS), j'ai donc renvoyé le document signé que l'assurance m'a demandé pour pouvoir avoir cet argent.

Suite au courrier de l'assurance me disant de la résiliation

Quel est le délai pour me faire payer?

Bonne réception.

M.P.

Par **monopoly**, le **13/07/2017** à **01:09**

Bonjour,

Je suis toujours dans l'attente d'une réponse de votre part vous demandant le délai pour me faire payer.

L'assurance ne m'avait pas dit que la liquidation de la retraite était égal à l'épargne constitué à la date choisie.

C'est l'assurance qui a elle même choisie la date à mes 65 ans.

Depuis avril 2017 j'ai renvoyé les documents demandés dument complétés et signés et je n'ai toujours rien.

Merci de bien vouloir me donner la réponse pour le délai de paiement afin que je réclame cet argent.

En attendant l'assurance travaille avec mon argent.....

Bonne réception.